



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture  
Direction des relations avec les collectivités  
locales  
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

Affaire suivie par Myriam Ducourtioux

☎ 05 55 20 55 81

☎ 05 55 20 56 52

Courriel : myriam.ducourtioux@correze.gouv.fr

Tulle, le 15 DEC. 2016

Monsieur le président,

Vous voudrez bien trouver sous ce pli, mon arrêté d'autorisation encadrant le fonctionnement de la scierie que vous exploitez sur la ZA du Bois sur le territoire de la commune d'Egletons.

Je vous invite à respecter strictement la totalité des prescriptions fixées par cet arrêté.

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Je vous signale par ailleurs que je fais procéder à l'insertion d'un avis au public dans deux journaux diffusés sur le département (l'Echo – édition Corrèze et La Vie Corrézienne). Je vous remercie de bien vouloir procéder au règlement des frais d'insertion dès réception de la facture.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Eric Zabouraeff

Monsieur Christian Ribes  
Président de la société ARBOS  
ZA du Bois  
19300 Egletons